

**PROGRAMME SCIENTIFIQUE**  
*Préliminaire*

**« Les aspects médico-légaux de l'expertise »**

**Salle Raymond-Robillard (20<sup>e</sup> étage)  
2, Complexe Desjardins (Tour Est), Montréal**

**Vendredi 22 novembre 2024**

**7 h 45 - 8 h 00**

**Accueil et inscription (connexion)**

**8 h 00 - 8 h 25**

**Mot de bienvenue**

*Veillez noter que 25 % du temps alloué aux conférences sera réservé aux questions de l'auditoire.*

*Dr Charles Gravel, Président de la SEEMLO  
Dr Jacques Paradis, Président du comité de DPC*

**8 h 25 - 9 h 20**

**Les attentes du TAT envers l'expert**

*Me Philippe Bouvier, Juge administratif - Tribunal administratif du travail*

**Les objectifs de formation**

*À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure de :*

- *Identifier les qualificatifs attendus pour être reconnu expert par le tribunal ;*
- *Préciser les attentes du tribunal sur le témoignage de l'expert, l'attente varie-t-elle selon la perception du dossier par le tribunal ?*
- *Identifier comment le tribunal ou greffier gère le fait les biais de fraternité ou l'inverse, lors d'une audience à venir avec un expert ;*
- *Identifier le rôle de l'assesseur confirmer ou infirmer le rôle de l'expert.*

**9 h 20 - 10 h 15**

**L'article 38 LATMP et son application**

*Me Bernard Cliche, Avocat Emerite, Beauvais Truchon, société d'avocats*

**Les objectifs de formation**

*À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure de :*

- *Identifier les changements et impacts sur l'expertise de la loi ;*
- *Préciser les écueils potentiels pour l'expert ou professionnel conseil ;*
- *Identifier la meilleure pratique suggérée pour l'expert ou professionnel conseil.*

**10 h 15 - 10 h 25**

**Pause**

**10 h 25 - 11 h 20**

**L'expertise et différents tribunaux**

*Me Marie-Nancy Paquet, Avocate Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.*

**Les objectifs de formation**

*À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure de :*

- *Identifier à partir de décisions dans lesquelles des rapports sont écartés, voir des experts « malmenés », les sources communes des critiques ;*
- *Reconnaître les comportements susceptibles de renforcer ou au contraire d'affaiblir, la crédibilité d'un expert ;*
- *Recommander les meilleures pratiques à tirer de ces décisions.*

## PROGRAMME SCIENTIFIQUE

### Préliminaire (suite)

11 h 20 - 11 h 50

#### Session d'évaluation des connaissances

##### Les objectifs de formation

À la fin de cette conférence, les participants seront en mesure de :

- Évaluer sa pratique d'expert à la lumière des apprentissages acquis au cours de la journée de formation.

11 h 50 - 12 h 20

#### Présentation - Membre Émérite 2024

12 h 20 - 13 h 20

#### Dîner

13 h 20 - 14 h 15

#### La responsabilité professionnelle et l'expertise

Me Virginie Simard, Avocate - McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.

##### Les objectifs de formation

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure de :

- Identifier les causes principales qui entraînent une plainte ou une démarche juridique petite créance ou autres
- Identifier les facteurs qui sont retenus par la jurisprudence ;
- Planifier une façon de palier à la survenance de litige contre l'expert ;
- Identifier la façon de prévenir pour palier à la survenance de litige et de plainte contre l'expert.

14 h 15 - 15 h 10

#### L'ordre professionnel et l'expertise

Dr Ernest Prigent, Médecine d'urgence

##### Les objectifs de formation

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure de :

- Informer l'expert et prendre acte des motifs de plaintes ;
- Outiller l'expert pour corriger la quantité et les motifs de plainte ;
- Établir un check list préalable et pendant l'entrevue avec l'expertisé.

15 h 10 - 15 h 20

#### Pause

15 h 20 - 16 h 15

#### Expertises médico-légales : Introduction à l'approche culture juste

Dre Claude Johnson, Médecin-conseil et coordonnatrice de l'intervention - Programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ)

##### Les objectifs de formation

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure de :

- Démontrer l'importance de la justice dans le contexte d'une expertise médico-légale ;
- Définir la « culture juste » et ses retombées possibles sur le climat de travail et la confiance envers le système de soins ;
- Analyser des incidents en cohérence avec les principes de culture juste.

16 h 15 - 16 h 45

#### Session d'évaluation des connaissances

##### Les objectifs de formation

À la fin de cette conférence, les participants seront en mesure de :

- Évaluer sa pratique d'expert à la lumière des apprentissages acquis au cours de la journée de formation.

16 h 45 —

#### Clôture du Colloque annuel